



PROFIL DE POSTE

Fonction : Agent de surveillance de la voie publique (H/F)

Direction / service : Prévention-Médiation-Sécurité/Police Municipale

Cadre d'emplois des agents techniques

MISSIONS

Placé sous l'autorité du Chef de la Police Municipale, l'agent de surveillance de la voie publique fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance,

Il constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques),

Il assure la sécurité des lieux publics, bâtiments, locaux etc. et veille à la protection des personnes et des biens,

Il participe à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments, espaces et lieux publics,

Il participe à la sécurisation des manifestations organisées par la Ville,

Il participe à l'ouverture et à la fermeture des parcs et jardins,

Il participe aux opérations tranquillité vacances,

Il peut être amené à effectuer des opérations de maintenance dans les parcs en ouvrage Dumotel ou Hénouille.

FONCTIONS ET ACTIVITES

Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement

Prévention aux abords des équipements publics

Renseignement des usagers de la voie publique

Accueil et contrôle de l'accès aux équipements publics

Veille relative à la protection des personnes

Surveillance technique à partir de rondes et d'itinéraires

Ouverture et fermeture des parcs et jardins

Assurer la surveillance générale des parkings

Assurer le dépannage de 1er échelon des équipements des parkings

Collecter et transmettre aux services concernés les dégradations ou détériorations de la voirie

COMPETENCES ET APTITUDES REQUISES

Savoir :

Connaissance des pouvoirs de Police du maire

Connaissance des différents Codes réglementant l'activité des ASVP

Connaissances techniques en matière de sécurité

Savoir - Faire :

Savoir travailler en équipe

Très bonne qualité relationnelle

Savoir relever et qualifier une infraction

Savoir analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées

Savoir analyser une situation imprévue

Savoir recueillir et transmettre des informations

Savoir rendre compte de son activité

Savoir rédiger un rapport

Savoir adapter ses interventions au contexte

Savoir s'adapter aux évolutions du poste et du service

Aptitudes / Qualités :

Disponibilité
Sens du service public et du travail d'équipe
Sens de l'organisation rigueur, autonomie et qualité relationnelle
Respecter le devoir de confidentialité et la déontologie
Etre force de proposition
Rigueur
Etre pédagogue vis-à-vis de tous les citoyens

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS / ENVIRONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique :

N+4 : Directeur de la PMS
N+3 : Chef de service
N+2 : Brigadier-Chef Principal
N+1 : Brigadier ou chef d'équipe

Lieu de travail :

22 Rue Guichard, 94230 CACHAN
Locaux de la Police Municipale
Parking Dumotel et Hénouille

Temps de travail : 37h30

Horaires de travail :

08h00 – 15h30 le matin, 12h30 – 20h00 l'après-midi
13h30 – 21h00 en juillet et août
09h00 – 18h30 lors des permanences du samedi

Particularités ou contraintes du poste :

Travail en horaires décalés, le week-end, les jours fériés et en soirée.
Rythmes de travail variables en fonction des événements
Travail en extérieur
Bonne condition physique
Port d'une tenue spécifique
Conditions d'agrément et d'assermentation liés aux prérogatives exercées

Dans le cadre de la charte Handicap, le poste est, à compétences égales, accessible et ouvert aux personnes reconnues travailleur handicapé

Merci d'envoyer votre candidature à : drh-recrutement@ville-cachan.fr